

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 décembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Déolinda BOILON	M. Cyrille COURTY
Mme Monique ROUGIER	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36**Présents : 30 / Représentés : 5****Votants : 35**Votaient par procuration :

- M. René GODIGON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
- M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
- Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
- Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
- M. Yannick DUPOUÉ (à M. René FAVY)

Absent :

- M. Alain COSSON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil. Madame Sophie CARRÉ, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : ECONOMIE – PAI – PROROGATION DU DROIT DE PREFERENCE POUR LA SCI DELAGUES (POSYTEC)

**ECONOMIE – PAI – PROROGATION DU DROIT DE
PREFERENCE POUR LA SCI DELAGUES (POSYTEC)**

- VU la délibération N° 16 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2016 relative à la cession de parcelle au profit de la société POSYTEC ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société POSYTEC est implantée sur le Parc d'Activités Entre Dore et Allier depuis 2017. L'acte authentique de vente en date du 3 février 2017 d'un terrain situé sur le PAI au profit de la SCI DELAGUES, dont le représentant est M. Christophe PORTUGUES, dirigeant de la société POSYTEC, mentionnait un droit de préférence pour un terrain de 3193 m² contigu à la propriété de la parcelle B1799 appartenant à la SCI DELAGUES. Ce droit de préférence avait été établi pour la parcelle cadastrée B1800 sis commune de Lezoux, pour une durée de 3 années à compter de la date de signature de l'acte de vente (voir extrait cadastral annexé à la présente délibération).

M. Christophe PORTUGUES a fait connaître à la Communauté de Communes Entre Dore et Allier son souhait de proroger ce droit de préférence sur une durée de 3 années supplémentaires. En conséquence, il convient d'établir un nouvel acte notarié visant à proroger ce droit de préférence. Le prix de cession du terrain restera identique à celui proposé en 2017, soit 15€ HT le mètre carré.

Ceci exposé, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- La prorogation du droit de préférence pour la cession de la parcelle B1800 d'une contenance de 3193 m² sis commune de Lezoux au profit de la SCI DELAGUES, pour une durée de 3 années supplémentaires à compter de la signature d'un nouvel acte notarié à établir par Me LEYRAT Béatrice, notaire à Lezoux ;
- Indique que les frais de prorogation seront mis à la charge de la SCI DELAGUES en tant qu'acquéreur ;
- Maintient un prix de vente de 15€ HT le mètre carré soit un prix HT de 47895€, prix auquel s'appliquera la TVA sur marge pour un montant de 7095.29€ soit un montant total de 54990.29€ TTC ;
- Autorise M. le Président à signer ce nouvel acte notarié, et toutes formalités nécessaires à cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 16 décembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

AR PREFECTURE

063-246301097-20191212-20191212_20-DE
Regu le 17/12/2019

CCEDA
CC 12/12/2019
(20)